



B.A.F.

Sommaire

LA DNA VOUS
INFORME

RAPPEL SUR LES
NOUVELLES RÈGLES
DE JUILLET 2009

PRISES DE LICENCES
LORS D'UN TOURNOI

MODIFICATIONS
RI DNA

CORRIGÉS
EXAMENS JUIN 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETTIN

des

ARBITRES FÉDÉRAUX

D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en
Yvelines Cedex

N°123
Octobre 2009

SOMMAIRE DU BAF N°123

Le mot du Directeur national de l'arbitrage	3
La DNA vous informe	4
Rappel sur les nouveautés des règles du jeu de juillet 2009 - Prises de licences lors d'un tournoi.....	5
Direction des tournois et des sanctions.....	7
Modifications règlement intérieur de la DNA.....	8
Composition de la DNA	10
Les superviseurs, les DRA, les stages annoncés	11
Les formateurs actifs de la DNA	12
Nouveaux arbitres titrés à la FIDE.....	13
Questions-réponses arbitrage et techniques.....	14

Examens de juin 2009

UV 1 sujet.....	15
Corrigé de l'UV 1	17
UV 1 bis, sujet et corrigé.....	18
Corrigé de l'UV 2	21
UVJ, sujet et corrigé.....	23
Des arbitres à l'honneur dans la presse régionale.....	25

Directrice du Bulletin des Arbitres Fédéraux :
Claire Pernoud – e-mail : claire.pernoud@orange.fr

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Échecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.
Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A,
FFE, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines
Mail : stephen.boyd@echecs.asso.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

par Gérard HERNANDEZ

Chers collègues,

Nommé au poste de Directeur National de l'Arbitrage lors du dernier Comité Directeur de la Fédération, je mesure l'honneur qui m'est fait de succéder à des personnalités telles que Christian Bernard qui a quasiment tout créé à la DNA, à Francis Delboé qui m'a fait confiance lors de mes premiers arbitrages et à Stéphane Escafre qui a fini par me conduire là où je suis actuellement. Un grand merci à eux trois.

La DNA n'est pas que son Directeur. J'ai avec moi la même équipe qui a travaillé avec mon prédécesseur. Je les remercie de m'avoir accepté parmi eux. Je peux vous assurer qu'ils font tous un travail remarquable chacun à leur poste de responsabilité et je sais qu'ils ne ménagent ni leur temps ni leur énergie au service de tous. Et tout ça bénévolement bien sûr !

Stéphane Escafre, dans son dernier mot, se targuait à juste titre d'avoir augmenté les effectifs arbitraux de plus de 40% durant son mandat de quatre années. Je crains de mal commencer le mien. En effet, avec la mise en vigueur de la formation continue et tout ce qui en découle, depuis le 1^{er} septembre ce sont plusieurs centaines de personnes qui ne retrouveront pas leur licence d'arbitre. Il est bien entendu que tous ceux qui participeront à une FC récupéreront celle-ci aussitôt. Chers collègues pensez à vos clubs qui risquent d'être ainsi pénalisés par défaut d'arbitre.

La FIDE continue encore de faire des blagues. Alors que nous avons déjà envoyé la nouvelle mouture du livre de l'arbitre chez l'imprimeur, voilà que celle-ci décide d'amender encore une fois ses règlements concernant la gestion des joueurs FIDE. Les textes modifiés sont présents dans ce BAF. Un grand merci à Laurent Freyd qui a passé un WE à traduire les textes, avant que Serge Desmoulières recontacte l'imprimeur pour rattraper tout ça. Le livre enfin à jour sera disponible début septembre auprès de la boutique FFE.

Vous savez que la FIDE, dans sa grande sagesse, a également décidé d'imposer que tous les tournois où des normes sont possibles soient arbitrés par des Arbitres Internationaux ou FIDE.

Tous les dossiers préparés par Stephen Boyd et examinés par le dernier congrès de la FIDE en juin, ont permis à quelques uns de nos confrères d'obtenir les titres FIDE et de grossir ainsi les effectifs des AI et AF. Que tous les AF1, le souhaitant et remplissant les conditions, n'hésitent pas à déposer un dossier auprès de Dominique Dervieux notre Directeur des titres au sein de la DNA. En fonction du nombre nous pourrions organiser durant la saison un séminaire d'arbitres de la FIDE conformément à la réglementation pour les Titres d'Arbitres de la FIDE (B05).

Je voudrais enfin féliciter tous nos futurs collègues qui ont réussi avec succès les dernières épreuves d'examen de juin ; 85% ont obtenu l'UV1, 70% l'UV1bis, 73% l'UV2 et 92% UVJ (la relève arrive). J'en profite pour saluer les formateurs qui animent tous les stages organisés dans nos Ligues et Comités grâce au travail des différents DRA. Merci à tous.

Pour terminer, chers amis n'hésitez pas à faire remonter via vos DRA ou directement vers moi, toutes les remarques constructives que vous souhaiteriez faire. Exemple de remontée à lire à la rubrique « La DNA vous informe ».

Bonne lecture à tous,

*Gérard Hernandez
Arbitre Fide*

**Directeur National : Gérard HERNANDEZ - 2, rue du Clair Matin - 01500 Saint Denis en Bugey
Tél. 06 87 13 62 24 - hnz.gerard@wanadoo.fr**



LA D.N.A. VOUS INFORME...

- ✓ **Une affaire de suspicion de triche a alimenté un temps certain quelques forums sur la toile.**

Voilà ce qu'il ressort d'une entrevue avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a été interrogé à ce sujet.

Dans beaucoup de sport l'arbitre a le droit et le devoir de contrôler la conformité de l'équipement d'un joueur. A la boxe par exemple on regarde à l'intérieur des gants, au foot comme au rugby on vérifie les crampons etc...

Toute requête de l'arbitre qui va dans ce sens et qui n'est pas attentatoire à la vie privée (fouille intime par exemple), est absolument fondée ; le refus de s'y conformer est synonyme d'exclusion.

C'est pourquoi pour ce qui nous concerne, tout arbitre dans l'exercice de sa fonction qui aurait un **doute sérieux** sur le comportement d'un joueur peut demander à celui-ci de démontrer son honnêteté. Par exemple en vidant ses poches, en ouvrant sa sacoche, en montrant sa cravate ou découvrant ses oreilles... Le refus d'obtempérer sera sanctionné aussitôt par l'exclusion immédiate de la compétition avec les conséquences que cela entraîne.

Attention tout de même, à ne pas tomber dans la paranoïa.

- ✓ Attention, compte tenu de la parution du Elo FIDE tous les 2 mois et conformément aux règlements en vigueur, les **tournois FIDE ne peuvent pas dépasser 3 mois** pour être traités par Stephen Boyd.

- ✓ La **Commission Technique de la FFE** demande aux arbitres qui officieront lors des interclubs de préciser sur la feuille de match le type de forfait rencontré. Le but étant de faire le distinguo entre l'arrivée d'un joueur voire d'une équipe complète, avec un retard de plus d'une heure ou la non venue d'un joueur ou d'une équipe.

- ✓ Trop **peu de rapports de tournois** parviennent à notre Directeur des Tournois, des Titres et Sanctions. Il est rappelé que la DNA examine ceux-ci pour toute demande de titre.

Merci de noter dans vos agendas **les dates des sessions d'examens d'arbitrage pour 2009-2010 :**

samedi 28 novembre 2009

samedi 20 mars 2010

samedi 12 juin 2010



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Rappel sur les nouveautés des règles du jeu de juillet 2009

Le 1^{er} Juillet 2009, la nouvelle édition des règles du jeu d'échecs entre en vigueur.

Règles Fondamentales :

Mis à part quelques changements de formulation, aucune grande nouveauté. Notons simplement que l'**Article 4.6** définit maintenant précisément ce qu'est un **coup légal** : « *Le coup est dit légal lorsque toutes les conditions de l'Article 3 ont été respectées.* »

Règles de Compétition :

Le **forfait**, **Article 6.6**, constitue l'un des changements majeurs :

Sauf si le règlement de la compétition attribue un autre délai, la partie est perdue par forfait pour tout joueur absent au début de la session de jeu.

Auparavant, le délai était d'une heure après le début prévu pour le début de la partie (Ancien 6.7).

Par ailleurs, les anciens Articles 6.6 et 6.7 ont été rassemblés en 6.6.a et 6.6.b, ce qui a pour effet de décaler tous les numéros d'articles suivants (6.8 à 6.15 deviennent 6.7 à 6.14).

Le « jeu des plus médiocre » disparaît du texte (**Articles 6.9 et 9.6**) : cela simplifie le texte, le reste de ces articles ne changeant pas.

Un nouvel **Article 6.10.b** pour les pendules électroniques : similaire à l'ancien article 6.11 (repris en 6.10.a), il s'agit de préciser qu'en cas de soucis de programmation, l'arbitre ne se bornera pas à réajuster les temps et le compteur de coups, mais corrigera également la programmation de la pendule.

L'**Article 7.4.b** (Sanction sur coups irréguliers) s'harmonise avec le 6.9 et le 9.6, par l'ajout suivant : au troisième coup irrégulier du même joueur dans la partie, si l'adversaire n'a pas la possibilité de mater, la partie est nulle et non plus gagnée comme le texte antérieur l'énonçait.

En ce qui concerne la notation des coups, l'**Article 8.4** précise maintenant que lorsque les joueurs peuvent s'abstenir de noter, cela n'est valable que pour la période en cours.

Deuxième changement majeur, l'**Article 9.1** autorise à intégrer des dispositifs visant à réduire les nulles rapides dans les règlements de compétition (exemple : pas de nulle avant un nombre de coups minimum sans accord de l'arbitre).

De manière générale, l'Article 9 s'assouplit pour éviter de refuser des demandes de match nul « uniquement pour un problème de forme ». Ainsi, l'**Article 9.2** précise « au moins » trois fois la même position (évitant de refuser la nulle lors de la quatrième occurrence de la position ...) et l'**Article 9.5** n'oblige plus le demandeur à arrêter la pendule pour que la demande soit acceptable (même commentaire pour l'**Article 10.2**). Par ailleurs, la tâche des arbitres est simplifiée en **9.5.b**, lorsque la demande est incorrecte : seul l'adversaire verra son temps de réflexion augmenté de 3 minutes (plus question de traiter 3 cas différents pour réduire le temps de réflexion du demandeur).

L'**Article 12** mélange les références :

- ✓ Le 12.2 correspond à l'ancien 12.5
- ✓ Le 12.3 correspond à l'ancien 12.2
- ✓ Le 12.4 correspond à l'ancien 12.3
- ✓ Le 12.5 correspond à l'ancien 12.4

Le téléphone portable (ou autre moyen électronique de communication) n'est plus totalement interdit dans la salle de jeu (**Article 12.3.b**), ce qui est plus pragmatique qu'auparavant, par contre, il doit absolument être éteint. Si un tel appareil produit un son, la partie est perdue pour le joueur. Le score de l'adversaire est soit le gain, soit le nul (comme en 7.4.b ci-dessus).

Un nouvel **Article 12.10** précise les cas dans lesquels la décision de l'arbitre est sans appel et précise que toutes les autres décisions peuvent faire l'objet d'appels, sauf si le règlement de la compétition en spécifie autrement.

Concernant les annexes, la numérotation change aussi totalement. C'est principalement dû à la transformation de l'ancienne Annexe A, traitant des parties ajournées en une Directive placée en fin de texte.

Le Jeu Rapide passe donc en **Annexe A** et le Blitz en **Annexe B**. La grande nouveauté dans ces deux annexes tient dans le fait que si le nombre d'arbitre est suffisant (1 pour au plus 3 parties en Rapide ; 1 par partie en Blitz), les règles de compétition s'appliquent (sauf la notation des coups).

Point important sur le Jeu Rapide : les parties de 60 minutes sont maintenant exclues de cette cadence. Les règles applicables sont donc celles des parties lentes dès 60 minutes de réflexion par joueur.

Une nouvelle annexe F (inattendue ...) fait son apparition, il s'agit des règles du jeu de Chess960.

Prises de licences lors d'un tournoi

Beaucoup trop de tournoi sont traités de manière désinvolte concernant la prise de licence. Le traitement du Elo s'en trouve ainsi perturbé. Tout cela est anormal.

Une fois la compétition terminée, la pression retombée, certains organisateurs oublient de les prendre. Le rôle de l'arbitre n'est-il pas de lister dans le formulaire T2 « Récapitulatif des participants » les joueurs ayant pris une licence sur place. Celui-ci certifie même l'exactitude de ces données.

Ce document est ensuite transmis pour traitement du Elo, vers le Délégué Elo Régional pour les tournois rapides ou vers Stephen Boyd pour les tournois à cadence lente.

Au bout du compte ce sont 3 personnes concernées qui se reposent les unes sur les autres mais qui oublient de faire le nécessaire. L'arbitre doit vérifier la prise effective de licence et relancer l'organisateur s'il le faut. Le délégué Elo doit également vérifier tout ça avant l'envoi vers la Direction Nationale du Classement.

La DNC avertira la DNA à chaque manquement et des sanctions pourront être prises.



DIRECTION DES TOURNOIS ET DES SANCTIONS

Dominique DERVIEUX, 9 rue Convention 93260 LES LILAS

e-mail : ddtsdna@gmail.com

Code FFE	Nom	Prénom	Type	Début	Fin	Position
N21597	BEN KHELIFA	Noomene	SUSPENDU	06/11/2004	05/11/2009	SUSPENDU
L02970	MARNI-SANDID	Tarik	SUSPENDU	01/05/2009	01/01/2010	SUSPENDU
J00465	ARDILLA	Marc	SUSPENDU	07/05/2000	06/05/2010	SUSPENDU
A69475	MICOULEAU	Patrick	SUSPENDU	05/07/2008	05/07/2011	SUSPENDU
J00562	HOUSSEAU	Christophe	SUSPENDU	12/03/2009	12/03/2019	SUSPENDU
sans code	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2900	CND

en date du 8 octobre 2009

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Documents/Sanctions.pdf> auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur :

Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS

e-mail : ddtsdna@gmail.com

Les recommandations du DTTS ☺

Le 1^{er} septembre 2009, ceux qui n'ont pas suivi de stage de formation continue, ou qui n'ont pas suivi de stage S4, S3 ou S2 depuis le 1^{er} septembre 2005 ont été enlevés de la liste des arbitres actifs de la FFE.

Veillez passer par votre DRA avant de demander des informations directement à la DNA, il les a peut-être.

Dans mes prérogatives, il n'y a pas que des nominations d'arbitres, il y a aussi des transmissions de courrier vers les arbitres, tel que des « rappels de règlement » mais aussi des avertissements, blâmes ou suspensions de licence d'arbitrage (provisoire ou définitive).

La FFE a décidé dorénavant de renforcer les sanctions contre des arbitres qui le méritent ...

Le règlement intérieur de la DNA a été modifié en juin 2009.

Vous pouvez le télécharger sur le site de la FFE dans la rubrique « arbitrage », « livre de l'arbitre », « RIDNA ».

Voici les nouveautés en rouge :

Article 3.2.1 : le directeur National Adjoint de l'arbitrage

le DNA adjoint seconde et peut remplacer le Directeur National à sa demande, dans toutes ses fonctions. Il est nommé par le CD FFE, parmi les membres de la DNA, sur proposition du Directeur National".

Article 13 : L'arbitre fédéral 4

Un arbitre fédéral 4 est une personne (âge minimum : 16 ans) titulaire des UV1 + UV1 bis et ayant obtenu une **Attestation de Stage Pratique** (A.S.P.) établie par un AF3 ou plus.

ou une personne (âge minimum : 16 ans) possédant le **titre d'arbitre jeune** ; titulaire de l'UV1 bis et ayant obtenu une **Attestation de Stage Pratique** (A.S.P.) ; favorable à l'obtention du titre d'arbitre fédéral 4 ; établie par un AF3 ou plus.

Article 16 : L'arbitre fédéral 1

- Un arbitre fédéral 1 est un arbitre fédéral 2 actif répondant aux critères de la FIDE (voir FIDE Handbook).
- Le postulant doit adresser sa demande avec son cursus détaillé au Directeur des Titres. Le titre d'Arbitre Fédéral 1 est décerné par la Direction Nationale de l'Arbitrage sur proposition du Directeur des Titres.
- La DNA pourra diligenter une visite de supervision et pourra vérifier la qualité de plusieurs rapports techniques avant de décerner le titre.

Article 18 : le titre d'arbitre FIDE (AF) et le titre d'arbitre international (A.I) sont décernés par la FIDE.

- Sera proposé au Congrès de la FIDE tout AF1
- Ayant présenté sa candidature par écrit à la Direction Nationale de l'Arbitrage (accompagnée d'un curriculum vitae et d'un récapitulatif du cursus d'arbitrage)
- Ayant reçu un avis favorable de la DNA.
- La connaissance, en plus du français, de la langue anglaise est indispensable pour le titre d'arbitre international.
- La DNA pourra se donner les moyens de vérifier les capacités du postulant.

Le fait de détenir un titre de la F.I.D.E ne dispense pas les arbitres de la F.F.E de satisfaire aux exigences liées au statut d'arbitre fédéral.

TITRE VI CLASSIFICATION DES TOURNOIS ET OBLIGATIONS POUR LES CLUBS

Article 28 : un arbitre peut toujours arbitrer un tournoi inférieur à sa qualification. Les tournois homologués par la FFE et les matchs joués sous l'égide de la FFE doivent être, suivant leurs niveaux, arbitrés par les arbitres fédéraux suivants, conformément à l'article 3 du texte « compétitions homologuées » (Livre de la Fédération). Cette classification ne concerne que les arbitres principaux : un arbitre adjoint peut être un arbitre détenant un titre inférieur au niveau requis, ou un arbitre-candidat, ou un arbitre-stagiaire, dont la définition figure dans les articles 10 et 11 du présent règlement intérieur. Un arbitre fédéral 4 âgé de moins de 18 ans ne peut officier que dans le cadre des compétitions « jeunes ».

Arbitres Fédéraux 1 (AF1)

La supervision des grandes compétitions nationales.

Les événements de très haut niveau opposant des joueurs prestigieux.

Les finales nationales (Coupe de France, finale du TOP 16,...), les championnats de France individuel, les championnats de France des Jeunes, matchs tournois toutes rondes de GMI, sont confiés en priorité à un AF1 ou, à défaut, à un AF2 confirmé, en accord avec le Président de la DNA.

Arbitres Fédéraux 2 (AF2)

Tous les autres types d'événements échiquéens homologués par la F.I.D.E.

Article 30 : les obligations pour les clubs d'avoir un arbitre AF1, AF2, AF3 ou AF4 sont définies dans le Livre de la Fédération.

Article 31 : Les sanctions concernant le non respect de l'article 30 sont du ressort de la Commission Technique.

Article 32 : Arbitrage des matchs et des coupes fédérales

Le titre des arbitres ainsi que leur désignation est définie dans le Livre de la Fédération, dans le respect de l'article 28 du présent règlement intérieur.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

HERNANDEZ Gérard 	06.87.13.62.24 hnz.gerard@wanadoo.fr	2 rue du Clair Matin 01500 ST DENIS EN BUGEY
---	--	---

Directeurs

BERNARD Vincent 	Directeur de la formation	06.03.87.75.51 VNJABERNARD@aol.com	Le Baou Trouca 25 rue de la Centaurée 13800 ISTRES
DERVIEUX Dominique	Directeur des titres, tournois et sanctions	01.48.43.74.94 dttsdna@gmail.com	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
PERNOUD Claire	Directrice de publication du BAF	04.76.42.21.97/ 06.81.13.13.59 claire.pernoud@orange.fr	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE
FREYD Laurent	Directeur des traductions	06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	27 Rue des Prés 95450 SAGY
BASSARD Edouard	Directeur des examens	06 03 99 39 10 (après 20h) edouard.bassard@gmail.com	41 Place Notre-Dame 57 100 THIONVILLE

Conseillers techniques

BAUDSON Chantal	06 20 32 07 57 soshin@voila.fr	HLM Bellevue Bat O Quartier Val des Rougières 83400 HYERES
PARIS Thierry	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	stephen.boyd@echecs.asso.fr	11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier
---------------------	--	--

SUPERVISEURS

<http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=SRA>

Christian BERNARD, Francis DELBOE et Stéphane ESCAFRE ont accepté, début juin, de rejoindre la liste des superviseurs.

Il s'agit d'une mission concrète. Ces trois arbitres expérimentés et respectés pourront intervenir sur l'ensemble du territoire, comme conciliateurs et/ou comme conseillers.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
Stephen BOYD (arbitre international)
au 04.67.02.00.29 (dom.)

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

DAUPHINÉ-SAVOIE ET LYONNAIS 	Sylvain WLASSEWITCH Lot. Bel Air 33 rue des Roses 01340 MONTREVEL EN BRESSE 06.76.51.21.21	wlassewi@yahoo.fr
--	--	--

Aidez-nous à tenir à jour le fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !

Veillez me communiquer dès que possible toutes les modifications

Merci d'avance !

Signalez tout changement également à Stephen BOYD pour une mise à jour du site FFE

LES STAGES ANNONCÉS

En direct sur le site fédéral :

<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

André BASTIEN	01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	abastien@magic.fr
Vincent BERNARD	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com
Jean BOGGIO	01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	jeanboggio@noos.fr
Nadir BOUNZOU	06.64.64.23.14	13 allée Massenet 93270 SEVRAN	nadir@idf-echecs.com
Stephen BOYD	04.67.02.00.29	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	stephen.boyd@free.fr
Francis DELBOE	06.62.36.88.02 	11, impasse Combier 49400 SAUMUR	fdelboe@online.fr
Dominique DERVIEUX	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net
Stéphane ESCAFRE	06.92.46.06.55 	Résidence Romaraine II appt 2  10 rue Gaston Deferre 97490 STE CLOTILDE	escafre@gmail.com
Laurent FREYD	09 54 01 73 79 06.22.31.76.10	27 Rue des Prés 95450 SAGY	lfreyd@free.fr
Jean-Louis HUCY	02 35 60 27 41	70 rue de Diane 76230 BOIS GUILLAUME	jlhucy@wanadoo.fr
Patrick HUMBERT	01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	phumbert@club-internet.fr
Pierre LECUYER	02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuycy56@yahoo.fr
Jacques MAILLARD	02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
Erick MOURET	04.67.65.81.10	780 rue de Centrayrargues 34070 MONTPELLIER	erick.mouret@echecs.asso.fr
Claire PERNOUD	06.81.13.13.59	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	claire.pernoud@orange.fr
Charles-Henri ROUAH	01.75.06.74.48	1 Allée des Frênes 77170 BRIE COMTE ROBERT	orscholz@club-internet.fr
Emmanuel VARINIAC	06.67.30.59.32		emmanuel.variniac@laposte.net
Directeur de la formation : Vincent BERNARD Le Baou Trouca - 25 rue de la Centaurée 13800 ISTRES 06.03.87.75.51 VNJABERNARD@aol.com			



Nouveaux titres à la FIDE

Le corps arbitral français se voit étoffé de 9 nouveaux titrés : un titre d'**arbitre international** pour Akkhavanh Vilaisarn, et le titre d'**arbitre FIDE** pour Eric Delmotte, Thomas Lemoine, David Moreau, Vincent Ameri, Alain Alexandre, Gérard Bosch, Anémone Kulczak et Sylvain Wlassewitch. Ce qui port à 29 le nombre d'arbitres internationaux français et à 18 le nombre d'arbitres FIDE.



Magnus Carlsen - Akkhavanh Vilaisarn - Teimour Radjabov

Dernière nouvelle :

Lors du 80^e congrès de la Fide qui vient de se tenir en octobre 2009,

le titre d'Arbitre FIDE a été attribué à cinq arbitres français :

Pierre Becker, Roland Reeb, Christian Ternoise, Jean-Sébastien Trochet et Marc Vandervorst.

La DNA leur adresse toutes ses félicitations.

QUESTIONS / RÉPONSES D'ARBITRAGE

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Etre dans les normes mais pas pour les normes 6 juillet 2009

Bonjour Stéphane,

J'ai fait une demande d'homologation fide pour l'open Tarn nord (26 et 27 septembre 2009) la cadence est 60' + 30s par coup mais réservé joueurs avec élo < 2200.

J'ai bien reçu l'homologation fide, mais ceci était avant les nouvelles règles fide applicable au 1er juillet 2009.

Tout le monde me dit " ... attention !! car maintenant ton tournoi n'est plus homologué".

Mon interprétation est que les cadences mentionnées au chapitre 4.2.1 art 1.1d concernent les normes pour les titres fide, et que mon tournoi lui répond bien à l'article 1.1 du chapitre 4.1 et donc il est bien homologué fide.

Pouvez vous me rassurez sur mon interprétation ?

Merci

Cordialement

M AUREJAC Pierre

Echiquier Club Albigeois

Bonjour Pierre,

en effet, les nouvelles cadence obligatoires :

1) 1h30 + 30sec/cp ou 2) 1h30/40 cps + 30min + 30sec/cp ou 3) 1h40/40cp +50mn/20cp + 10mn + 30sec/cp ou 4) 2hr/40cp + 30 KO ou 5) 2hr/40cp + 1 hr KO ou 6) 2hr/40cp + 1hr/20cp + 30mn KO ne concernent que les tournois à norme, pour devenir Grand Maître,etc.

Pour un tournoi "classique", réservé aux moins de 2200 Elo, il suffit que le tournoi se joue dans une cadence équivalente à 1h30 KO ou plus.

Vous respectez bien la règle, avec 60' + 30s par coup, et votre tournoi peut être homologué pour le classement fide.

Vous avez bien fait de lire les règles plutôt que d'écouter les légendes.

QUESTIONS / RÉPONSES TECHNIQUES

Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE

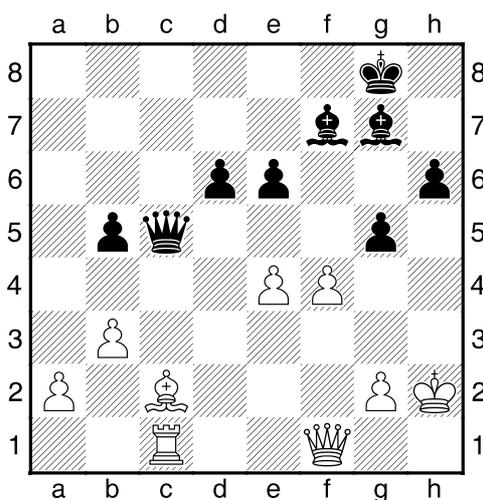
(<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>)

Documents autorisés : **LIVRE DE L'ARBITRE ET LIVRE DE LA FÉDÉRATION**

**Pour chaque situation quelle est votre intervention et votre décision ?
TOUTES VOS RÉPONSES DOIVENT ÊTRE JUSTIFIÉES !**

1) Vous arbitrez un tournoi à la cadence de 1 h 30 + 30 s. par coup

- ✓ Un joueur avec les noirs vous demande de changer sa pendule de place.
- ✓ Un joueur a commencé sa partie avec l'échiquier mal orienté.
- ✓ Un joueur vous signale que sa partie a commencé avec le roi et la dame de son adversaire inversés. Une dizaine de minutes se sont écoulées et cinq coups ont été joués.
- ✓ Vous entendez sonner le téléphone portable d'un joueur. À votre arrivée près de la table concernée, l'adversaire du fautif vous dit « nous nous sommes mis d'accord, je ne veux pas gagner comme ça, nous continuons la partie ».
- ✓ Un joueur se plaint que son adversaire s'est levé alors que c'est à son tour de jouer.
- ✓ Il reste 4 minutes à un joueur qui s'est arrêté de noter depuis plusieurs coups.
- ✓ Le conducteur des noirs joue Ff7-b2 et appuie sur la pendule. Son adversaire vous appelle après avoir arrêté la pendule : « il a fait un coup illégal ». Les noirs reprennent vite leur coup et jouent Fg7-b2 en précisant : « c'est évident que je me suis trompé et que je voulais jouer ce fou ».



- ✓ Un joueur vous interpelle et vous dit : « c'est nul il y a trois fois la même position ». Il lui reste 4 mn et 20 s. et il reste 2 mn à son adversaire.

Comment sa demande doit-elle être formulée ?
Quelle est votre intervention :

- 1) si la demande n'est pas formulée correctement ?
- 2) si la demande est formulée correctement ?
- 3) si la demande est fondée ?
- 4) si la demande est infondée ?

2) Lors d'une partie de Nationale 3, l'arbitre voit que le drapeau des blancs est déjà tombé alors que les noirs sont en train de réfléchir à leur 40^e coup, d'après la feuille de partie.

3) Citez 5 cas de partie nulle.

4) A la fin d'un championnat « poussin », en partie de 61 mn KO, un parent se plaint auprès de vous : « un arbitre a aidé l'adversaire de mon enfant en lui laissant reprendre un coup ? » Que répondez vous au parent en lui donnant lui des exemples de ce qui a pu se passer, sans qu'il y ait eu d'erreur d'arbitrage.

5) L'arbitre signale-t-il la chute du drapeau en parties jouées aux cadences suivantes :

- 1 h 30 + 30 s. ?
- 61 mn KO ?
- 50 mn + 10 s. ?
- 10 mn + 10 s. ?
- 5 mn ?

1. – Tournoi à la cadence 1h30 + 30 s/cp (Livre de l'Arbitre, chapitre 1, règles du jeu 2005)

- a) (art. 6.4) L'arbitre décide de la place de la pendule avant la partie.
- b) (art. 7.1b) La partie continue, mais l'arbitre doit transférer la position sur un échiquier correctement orienté.
- c) (art. 7.1a) La partie est annulée et une nouvelle partie sera jouée. Le nombre de coups joués n'intervient pas en cadence lente.
- d) (art. 12.2b) Même si l'adversaire souhaite continuer, la partie doit être arrêtée par l'arbitre. Le joueur fautif perd la partie.
- e) (art. 12.5) L'arbitre doit expliquer à ce joueur que son adversaire a le droit de se lever mais doit rester dans la zone de jeu.
- f) (art. 8.1 et 8.4) La partie se joue avec un incrément de 30 secondes, donc le joueur doit noter tous les coups. L'arbitre veillera à ce que le joueur complète sa feuille de partie sur son temps de réflexion.
- g) (art. 7.4a, 6.14, 7.4b et 4.3a) L'arbitre constate que le coup illégal a été achevé. Il replace la position précédant immédiatement l'irrégularité, ajuste la pendule (ajout de 2 min.) et précise aux noirs qu'ils doivent jouer le Ff7 qui a été touché en premier.
- h) (art. 9.2 et 9.5) Le joueur, qui demande la nulle pour une triple répétition de position, doit être au trait et préciser si la position vient d'apparaître ou va apparaître.
Si la demande n'est pas formulée correctement, l'arbitre rejettera la demande.
Si la demande est formulée correctement, l'arbitre doit vérifier qu'elle est fondée en rejouant la partie sur un autre échiquier à proximité de l'échiquier de référence.
Si la demande est fondée (même position, même possibilité de déplacement, même joueur au trait), alors la partie est immédiatement déclarée nulle (art. 9.5a).
Si la demande est infondée alors l'arbitre applique l'article 9.5b qui a été modifié au 1er juillet 2009.

2. – En nationale 3

L'arbitre voit le drapeau tombé en cadence lente, il doit signaler la chute (art 6.9) puis vérifier le nombre de coups achevés. Les blancs sont tombés avant d'achever leur 40^e coup, ils ont donc perdu (sauf exception, art. 6.10).

3. – Parties nulles

- le pat (5.2a)
- la position morte (5.2b)
- l'accord mutuel (5.2c)
- la répétition de 3 positions identiques (5.2d et 9.2)
- la règle des 50 coups consécutifs sans mouvement de pion, ni prise (5.2e et 9.3)

4. - En 61 mn KO

L'enfant a pu jouer un coup illégal ; en laissant son roi en échec ou en jouant une pièce après en avoir touché une autre. Dans les 2 cas, l'arbitre intervient avec cette cadence , signale l'erreur au joueur et fait reprendre le coup (4.3, 7.4, annexe G).

5. – Signalement de la chute du drapeau

1h30 + 30 s/cp : OUI (6.9)

61 mn. KO : OUI (G2)

50 mn + 10 s/cp : OUI ; en France, cette cadence est équivalente à 61 mn. KO (livre de la FFE page 203). Donc l'arbitre signale la chute du drapeau (notamment en coupe 1700 ou 2000).

C'est une modification nationale de la règle FIDE du jeu rapide art. B1, car : 50 mn + 60 x 10 s. = 60 mn
10 mn + 10 s/cp : NON (B7)

5 mn KO : NON (C2 et B7)

sauf indication contraire les réponses font référence au "livre de la Fédération" édition 2008

I – LA COUPE DE FRANCE

Vous arbitrez un match de coupe de France : l'équipe L reçoit l'équipe V.

- 5) Quelles sont les couleurs par échiquier ?

Les couleurs sont attribuées par le directeur de la Coupe de France. L'une des équipes a les Blancs aux échiquiers 1 et 4, les Noirs sur les échiquiers 2 et 3. (Coupe de France, art. 3.2)

- 6) Quelles sont les 2 cadences possibles ? Laquelle choisissez-vous ? Pourquoi ?

40 coups en 2 heures puis 1 heure au KO.

Les pendules électroniques pourront être utilisées avec la cadence correspondante.

(Coupe de France, art. 3.3)

ou cadence «Fischer» équivalente

1 heure 40 + 30 secondes par coup pour 40 coups plus 40 mn + 30 s. par coup pendant toute la partie.

(Règles générales pour les compétitions fédérales, art. 8)

En accord avec l'organisateur je choisis la cadence Fischer.

Cette cadence recommandée diminue le nombre de litiges dus au Zeitnot (championnat de France des clubs, art 3.3)

- 7) Quelle est l'heure de début des parties ?

14 h 15. En règle générale les matchs débutent à 14 h 15, mais les clubs peuvent éventuellement

s'entendre pour en avancer l'heure, sous réserve qu'ils obtiennent l'accord du Directeur de la Coupe de France. (Coupe de France art. 2.3)

- 8) A quel moment doit-on vous donner les compositions d'équipe ?

15 mn avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. (Coupe de France article 3.6)

- 9) Qui signe le procès verbal de la rencontre ?

Le procès verbal est signé par les capitaines et l'arbitre. (Coupe de France art 3.10)

- 10) Qui gagne le match si les scores sont les suivants : victoire de l'équipe V au premier échiquier, nulles sur les échiquiers 2 et 3, puis victoire de l'équipe L au 4^{ème} échiquier.

L'équipe V. Le score est de 1 - 1 mais en cas d'égalité de points l'équipe gagnante est celle ayant gagné sur l'échiquier 1. (Coupe de France art. 4.2)

- 11) Qui gagne le match si les 4 parties sont nulles ?

L'équipe dont la somme des Elo est la plus faible puis, en cas d'égalité l'équipe dont l'âge moyen des 4 joueurs est le plus faible. (Coupe de France article 4.2)

II – NATIONALE 3

Vous arbitrez et organisez deux matches de N3 dans le local de votre club.

Quelle est la cadence de jeu ?

40 coups en 1 h 40 puis 40 mn pour terminer la partie avec adjonction de 30 s. par coup durant toute la partie. (championnat de France des clubs, article 3.3)

Détaillez tout le matériel que vous devez préparer avant le match ?

Il appartient au club qui accueille de fournir la totalité du matériel de jeu nécessaire au bon déroulement de la rencontre. (championnat de France des clubs, art. 2.6)

Je prépare donc 16 jeux, 16 pendules, des feuilles de parties. Je prévois des pendules de remplacements.

Avez-vous le droit de jouer ?

Non, en N3 lorsque plusieurs rencontres se déroulent au même endroit, l'arbitre ne peut pas être joueur même dans une autre division. (Championnat de France des clubs, article 2.5)

Donnez un exemple de forfait sportif d'un joueur ?

Forfait à l'encontre d'un joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 60 minutes suivant l'heure prévue de la rencontre ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup. (Règles générales pour les compétitions fédérales, art. 3.1)

Donnez cinq exemples de forfaits administratifs ?

(Championnat de France des clubs)

- *un joueur participe dans une Nationale alors qu'il a déjà joué trois fois en division supérieure (article 3.7.d)*
- *lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées dans la même division, un joueur ayant déjà participé pour le compte d'une de ces équipes joue dans une autre de ces équipes (art. 3.7.e)*
- *en Top 16 une équipe aligne plus de 3 remplaçants (article 3.7.b)*
- *un joueur a déjà joué n-1 parties dans le championnat (4.7.f)*
- *une équipe aligne moins de 4 joueurs ayant déjà participé au moins une fois pour le compte de cette équipe (art. 3.7.g)*
- *une équipe aligne plus de 3 mutés (art. 3.7.h)*
- *moins de 5 joueurs possèdent la nationalité française (4.7.i)*
- *absence de nom d'un joueur masculin français ou de féminine française sur la feuille de match (4.7.j)*
- *joueur qui ne joue pas à l'échiquier qui lui est attribué (art. 3.6)*
- *règle des «103 points» non respectée (art. 3.6)*
- *insuffisance de matériel de jeu (art. 2.6)*
- *cadence non réglementaire (art. 3.3)*

Que devez-vous faire après le match en direction du directeur du groupe ? *(dans l'énoncé il est précisé : vous arbitrez et vous organisez !)*

- transmettre le résultat de la rencontre par téléphone, SMS, fax ou mail au directeur du groupe au plus tard à 22 h. (championnat de France des clubs, art. 3.11.a)

- envoyer le procès-verbal auquel sont jointes les feuilles de parties, les éventuelles réclamations, attestations... au tarif "lettre", au directeur du groupe, au plus tard le lendemain du jour du match (championnat de France des clubs, art. 3.11.b)

III – QUESTIONS DIVERSES

a) Quel est le classement Elo estimatif automatiquement accordé à un pupille ?

1099 (Règles générales pour les compétitions fédérales, article 5)

b) Quelles compétitions peut-on jouer avec une licence B ?

Les tournois de type C (Compétitions homologuées, art. 2.6)

Tournoi de type C à cadence rapide : chaque joueur possède entre 15 et 60 minutes pour jouer la totalité de ses coups (Compétitions homologuées, art. 2.1)

c) Qui est le directeur des titres d'arbitre au sein de la D.N.A. ?

Dominique DERVIEUX (il a remplacé Luc FANCELLI)

d) Qui est le président de la Fédération Française des Echecs ?

Jean-Claude MOINGT

e) Combien de tournois composent le championnat de France individuel en août ? Lesquels ?

Dix tournois (Championnat de France individuel, art. 1.2)

- tournoi National
- tournoi National féminin
- tournoi National B
- tournoi Accession
- tournoi Accession féminine
- tournoi Vétérans
- tournoi Open A
- tournoi Open B
- tournoi Open C
- tournoi Open D

IV – APPARIEMENTS

- Donnez tous les appariements d'un tournoi individuel en double rondes à 6 joueurs.

Ronde 1	1 - 6	2 - 5	3 - 4
Ronde 2	6 - 4	5 - 3	1 - 2
Ronde 3	2 - 6	3 - 1	4 - 5
Ronde 4	6 - 5	1 - 4	2 - 3
Ronde 5	3 - 6	4 - 2	5 - 1
Ronde 6	6 - 1	5 - 2	4 - 3
Ronde 7	4 - 6	3 - 5	2 - 1
Ronde 8	6 - 2	1 - 3	5 - 4
Ronde 9	5 - 6	4 - 1	3 - 2
Ronde 10	6 - 3	2 - 4	1 - 5

Livre de l'arbitre, tournois «toutes-rondes», tableau d'appariement pour 6 joueurs, (appariements des rondes 6 à 10 en inversant les couleurs des rondes 1 à 5)

- Donnez tous les appariements du système Scheveninge pour 2 équipes de 4 joueurs en 8 rondes.

équipe 1 : joueurs A1, A2, A3 et A4

équipe 2 : joueurs B1, B2, B3 et B4

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Ronde 8
A1 - B1	B4 - A1	A1 - B3	B2 - A1	B1 - A1	A1 - B4	B3 - A1	A1 - B2
A2 - B2	B1 - A2	A2 - B4	B3 - A2	B2 - A2	A2 - B1	B4 - A2	A2 - B3
A3 - B3	B2 - A3	A3 - B1	B4 - A3	B3 - A3	A3 - B2	B1 - A3	A3 - B4
A4 - B4	B3 - A4	A4 - B2	B1 - A4	B4 - A4	A4 - B3	B2 - A4	A4 - B1

Livre de l'arbitre, tournois «toutes-rondes», tables pour le système de Scheveninge, table pour 2 groupes de 4 joueurs, appariements des rondes 5 à 8 en inversant les couleurs des rondes 1 à 4).

Corrigé UV2 juin 2009

I – Questions à Choix Multiple :

1/ Un arbitre AF3 peut arbitrer (voir Règlement intérieur de la DNA - Article 28)

- 12) des tournois à norme
- 13) la finale de la Coupe de France
- 14) un tournoi fermé homologué Fide
- 15) un match regroupé de N2
- 16) un rapide au système suisse.

2/ Un groupe de joueurs à moins de 1500 elo veulent faire un tournoi fide. Quelle cadence est (ou sont) possible(s) ? (voir Système de classement de la Fide - Article 1.13)

- ✓ 1 h 30 + 30 s/coup (Ok car supérieur à 60min)
- ✓ 20 min + 1 min / coup (80 min sur 60 coups donc Ok car supérieur à 60 min)
- ✓ 61 min KO (Ok car supérieur à 60 min)
- ✓ 1h40 / 40 coups + 40 min avec 30 s / coup (Ok car supérieur à 60 min)
- ✓ 2 h KO (Ok car supérieur à 60 min)

II – Classement Fide :

- Un joueur classé 2100 elo fait 10 parties contre un joueur classé 2293. Quel est le score attendu ? **Pour une différence de 193 points, L=0,25, le score attendu est 2,5 points sur 10 parties** (voir B0.2 Système de classement de la Fide - Article 10.1 (b))
 - Sur combien de jours peut s'étendre un tournoi interne homologué fide ? **90 jours** (voir B0.2 Système de classement de la Fide - Article 4.1)
 - Un tournoi fermé de 9 joueurs avec 3 classés fide peut-il être homologué ? **Non, il faut 4 joueurs classés fide minimum** (voir B0.2 Système de classement de la Fide - Article 6.31)
- Un tournoi qui termine le 10 juin sera pris en compte pour le classement de quel mois ? **Juillet** (voir B0.2 Système de classement de la Fide - Article 9.1 et BAF)

III – Administration :

Auprès de qui doit-on faire une réclamation pour un classement fide erroné ?

M. Boyd Stephen Rating Officier (délégué Elo de la FFE auprès de la Fide)
(voir B0.2 Système de classement de la Fide - Article 11.5)

Peut-on envoyer un rapport au Directeur des Titres Tournois et Sanction par courrier électronique ?

Oui bien sûr (voir Règlement intérieur de la DNA - Article 3.3 et site internet)

Quand et à qui doit être fait une demande d'homologation d'un tournoi fide réservé à des joueurs d'une seule ligue ?

Au siège fédéral à Stephen Boyd, au moins 1 mois avant la manifestation (voir Gestion des Tournois, formulaire H1 ou H5/DNA)

Qu'est-ce qu'une ASP ? A qui doit-elle être envoyée ?

Attestation de Stage Pratique pour devenir AF4 ou AF3, (voir Règlement intérieur de la DNA - Article 13 et 14) à envoyer au directeur des titres **Dominique Dervieux**

IV – Système Suisse

A l'aide de la grille américaine (fictive) ci-jointe, établissez le classement des quatre premiers joueurs.

Départage 1 : Buchholtz tronqué. Dep 2 : Cumulatif. Dep 3 : perf

Calcul du Buccholz Tronqué (somme des scores des adversaires moins le plus mauvais score) (voir 2.4 Départages Article 1.2.1.4):

Pour Croutte : $(4+4,5+3,5+4+4,5+4+5)-3,5=26$ (On lui a retranché 3,5 le score de Henry)

Pour Vilaisarn : $(4,5+1+2,5+3,5+4,5+5+5)-1=25$ (-1 le score de Violeau)

Pour Humeau : $(4,5+2,5+5+4,5+4,5+3,5+5,5)-2,5=27,5$ (-2 le score de Luciani)

Pour Dimitrov : $(3,5+2+5+4+4+5,5+5,5)-2=27,5$ (-2 le score de Corsini)

Calcul du Cumulatif (somme des scores progressifs) (voir 2.4 Départages Article 1.1.1):

Pour Humeau : $(1+1,5+2+3+4+4,5+5)=21$

Pour Dimitrov : $(0,5+1,5+2+3+4+4,5+5)=20,5$

Dans ce cas il est inutile de calculer la performance pour départager les joueurs.

Classement : **1^{er} Croutte, 2^e Vilaisarn, 3^e Humeau, 4^e Dimitrov.**

Voici la liste des prix : 1^{er} 1000 €, 2^e 500 €, 3^e 300 €, 4^e 200 € 5^e 100 €

(voir Système Hort) Calcul des prix :

$$1^{\text{er}} \text{ prix} = 1000/2 + (1000/2 + 500/2) / 2 = 875 \text{ €}$$

$$2^{\text{e}} \text{ prix} = 500/2 + (1000/2 + 500/2) / 2 = 625 \text{ €}$$

$$3^{\text{e}} \text{ prix} = 300/2 + (300/2 + 200/2) / 2 = 275 \text{ €}$$

$$4^{\text{e}} \text{ prix} = 200/2 + (300/2 + 200/2) / 2 = 225 \text{ €}$$

$$5^{\text{e}} \text{ prix} = 100/2 + (100/2 + 0) / 9 = 55,56 \text{ €}$$

$$\text{du } 6^{\text{e}} \text{ au } 13^{\text{e}} \text{ prix} = (100/2) / 9 = 5,56 \text{ €}$$

On obtient la liste suivante :

1^{er} prix : 875 € - 2^e prix : 625€ - 3^e prix : 275 € - 4^e prix : 225 €

Pour le cinquième prix, 9 joueurs sont ex aequo, si on applique la formule à la lettre on obtient : 5^e prix : 55,56 € - du 6^e au 9^{ème} : 5,56 € en pratique on verra avec l'organisateur pour arrondir ces prix (par exemple 5^e prix 60€ et du 6^e au 13^e 10€), voir les regrouper pour grossir le 5^e et 6^e prix (par exemple 5^e prix 75€ et 6^e prix 25€), il convient de préciser la répartition des prix dans le règlement intérieur (par exemple, il ne sera pas attribué de prix inférieur au prix d'inscription du tournoi).

Documents autorisés : **LIVRE DE L'ARBITRE (L.A) ET LIVRE DE LA FÉDÉRATION (L.F)**

f) Comment peut-on gagner une partie ? 4 pts

Donner au moins quatre cas différents.

Mat (art 5.1 a du L.A) 1 pt

Abandon (art 5.1 a du L.A) 1 pt

Coup irrégulier de la part de son adversaire (art 7.4 b pour le troisième coup irrégulier et annexe C3 pour le Blitz du L.A) 1 pt

Au Temps quand l'adversaire n'a pas joué le nombre de coups ou l'ensemble des coups dans le temps imparti (art 6.2a et 6.10 du L.A) 1 pt

g) Questions élémentaires 4 pts

1. Quelle que soit la cadence, la partie doit être déclarée nulle dans le cas d'une finale roi contre roi. Vrai ou faux (art 5.2 b du L.A) 1 pt

2. En cadence longue si une partie a débutée avec une position initiale incorrecte, que fait l'arbitre ? la partie sera annulée et une nouvelle partie sera jouée (art 5.1 a du L.A) 1 pt

3. Si pendant une partie l'arbitre constate qu'un joueur cache sa feuille de partie sous l'échiquier. Quelle sera sa décision ? L'arbitre demandera au joueur de laisser sa feuille de partie visible (art 8.2 du L.A) 1 pt

4. Un joueur arrive dans la salle avec plus d'une heure de retard. Quelle sera votre décision ? le joueur perd sa partie (art 6.7 du L.A) 1 pt

h) Championnat de France interclubs jeunes 4pts

De combien d'équipes est composée la Nationale 1 jeune ? 1 groupe de 16 équipes (art 1.1 du L.F chapitre du championnat de France interclubs jeunes) 1 pt

Comment se déroule la compétition ? En Nat 1, deux sous groupes homogènes de 8 équipes sont constitués et disputent chacun un tournoi toutes rondes pour déterminer 1 poule haute et une poule basse. (art 1.2 du L.F chapitre du championnat de France interclubs jeunes) 1 pt

Quelle est la cadence ? (art 3.3 du L.F chapitre du championnat de France interclubs jeunes)

17) 1 h30 min et 30 secondes par coup pour les échiquiers 1 à 6. 0.5 pt

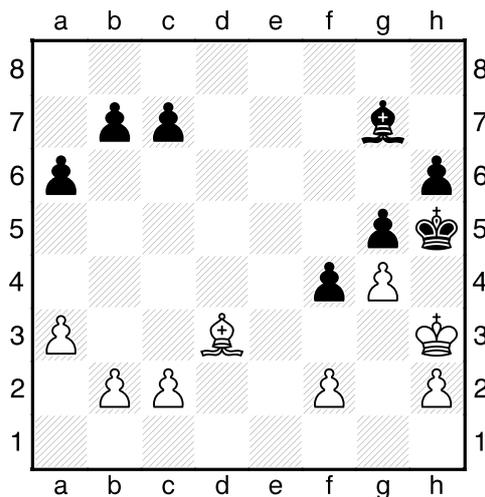
18) 50 min et 10 secondes par coup pour les échiquiers 7 et 8 0.5 pt

Quel est l'ordre des échiquiers ? (art 3.7.c du L.F chapitre du championnat de France interclubs jeunes) les échiquiers 1 à 8 sont rangés par âge, le plus petit échiquier étant le plus âgé. 1 pt

i) Tournoi Jeunes 8 pts
 Cadence Fischer de 10 min + 10 s/coup

Est-ce du rapide ou du blitz ?

Les équivalences se calculent pour 60 coups : $60 \times 10 \text{ s} = 600 \text{ s} = 10 \text{ min}$ de bonus. Soit un total de 20 min pour la partie. C'est une partie rapide (annexe B1 du L.A) **1 pt**



Dans cette position, les Noirs vous appellent. Les Blancs viennent de jouer g2-g4 et annoncent "Échec et mat". Les Noirs ne sont pas d'accord. Que faites-vous ?

Je demande aux Noirs pourquoi ils ne sont pas d'accord (sans donner d'indication). S' ils veulent jouer la prise en passant, ils peuvent le faire. Selon les circonstances, on peut sanctionner les Blancs mais a priori, non. (art 3.7.d et 12.6 du L.A) **1 pt**

Les joueurs doivent-ils noter les coups joués ?

Non. (Annexe B3 du L.A) **1 pt**

Un joueur vous appelle parce que son adversaire a laissé son Roi en échec. Que faites-vous si c'est la première fois ?

Je vérifie que la pendule a été enclenchée. Il s'agit d'un coup illégal, on applique l'art. Et on revient un coup avant. Puis l'art. et on ajoute 2 min à l'adversaire. On applique la règle de la pièce touchée. (Annexe B6, art 1.2, 7.4.a, 7.4.b, et 4.3 du L.A) **3 pts**

a) Un joueur prend le Roi que son adversaire a laissé en prise. Personne ne vous dit rien. Réagissez-vous ?

Oui, on ne peut pas jouer sans Roi ! (art 1.2 du L.A) **1 pt**

b) Deux jeunes jouent Roi dépouillé contre Roi dépouillé. Réagissez-vous

Oui. Personne ne peut mater, c'est une position morte. (art 5.2.b du L.A) **1 pt**

Des arbitres à l'honneur dans la presse régionale.

Promotion d'arbitres à l'Échiquier lédonien

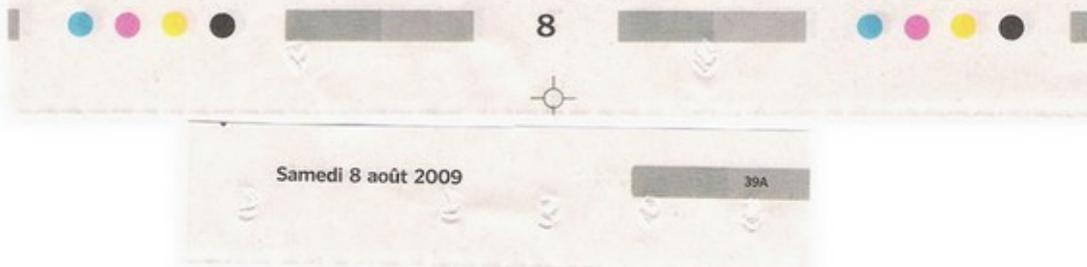


Zoé Corfield 3ème arbitre féminine d'échecs en Franche-Comté / Photo Charles Menu

La Fédération Française des Échecs vient de valider le cursus d'arbitre de Zoé Corfield qui devient ainsi la deuxième arbitre féminine licenciée à l'Échiquier Lédonien, la 3^e en Franche-Comté. Après une formation théorique, l'obtention de deux Unités de Valeur, la réussite d'un examen national et d'un stage pratique, Zoé Corfield vient d'être nommée Arbitre Fédérale de 4^e Catégorie. Ce titre officialise son entrée dans le monde de l'arbitrage. Elle avait officié entre autres lors du 2^e Maxi tournoi scolaire du 30 juin 2009 à Juraparc réunissant plus de 280 jeunes et toute la saison lors des rencontres de Nationale III. Outre son enga-

gement dans l'arbitrage, Zoé a joué dans l'équipe de Nationale 3 et participera mi-août au Championnat de France d'Échecs qui se déroulera à Nîmes. En même temps, la FFE a validé le cursus d'arbitre d'Olivier MINAUD, dont la présentation n'est plus à faire. Président de l'échiquier Lédonien et de la Ligue de Franche-Comté, il devient le premier Arbitre Fédéral de 2^e Catégorie licencié dans le Jura et le 3^e en Franche-Comté. L'Échiquier Lédonien, avec 7 arbitres fédéraux continue de prouver son engagement dans la formation de ses joueurs et de ses dirigeants.

CH.Menu



Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.
Vos expériences, vos questions nous intéressent.
Elles peuvent profiter au plus grand nombre.
Alors contactez la rédaction ou proposez des
articles pour les prochains numéros !